



Charte pour l'accueil des mineurs au Centre spirituel d'Avon

L'équipe en charge du Centre spirituel reconnaît en l'enfant et l'adolescent une personne vulnérable dont la dignité et l'intégrité doivent être respectées et protégées. Elle n'ignore pas la tentation de l'abus de pouvoir, favorisé par la position de surplomb des adultes. Elle entend assumer sa pleine responsabilité à l'égard des plus petits, conformément à la législation et sous l'inspiration de l'esprit de l'Évangile. Elle exige le respect des règles suivantes :

Chaque groupe de mineurs doit être encadré par au moins 2 adultes. Le nombre d'adultes encadrants doit être ajusté à l'effectif du groupe. La liste des prénoms, noms et adresses des encadrants doit être transmise au secrétariat du Centre spirituel avant le début du séjour.

Il est demandé aux responsables ou membres des équipes d'animation de séjours de jeunes de se conformer aux lignes de conduites suivantes :

- Témoigner à chacun une égale bienveillance, sans aucun favoritisme et en se gardant de toute amitié trop personnalisée.
- Respecter les distances nécessaires. Éviter les gestes d'affection ou de consolation comme embrasser quelqu'un, caresser les cheveux d'un jeune, le porter, le « chatouiller » ou le prendre sur ses genoux.
- Utiliser un langage approprié, dans les termes comme dans le ton, en ne se permettant aucune allusion ou plaisanterie à caractère sexuel.
- Ne pas se montrer intrusif par des questions étrangères à l'animation pastorale et se garder d'une curiosité indélicate, notamment pendant le sacrement de réconciliation. Éviter tout chantage ou pression affective.
- Être vigilant pour repérer les circonstances ou les comportements à risques.
- Dans le cadre de la mission, ne pas posséder (ni ne consommer ou faire consommer) d'alcool ou de substance illicite.
- Ne jamais se trouver seul avec un mineur dans une pièce avec la porte fermée ou opaque.
- Veiller à ce que n'intervienne au sein du groupe aucune diffusion d'images à caractère érotique ou pornographique.
- Prohiber tout geste à visée sensuelle ou franchement sexuelle.
- Prohiber tout châtiment corporel tel que frapper ou donner la fessée.

Lors d'un séjour avec nuitées :

- Dans toute la mesure du possible, établir, en lien avec l'équipe d'accueil du Centre spirituel, des zones de chambres pour filles et des zones de chambres pour garçons distinctes.
- Veiller à ce que les adultes ne dorment pas dans la même pièce que les jeunes.
- Veiller à ce qu'aucun adulte ne soit présent, seul, avec un enfant qui fait sa toilette et que l'intimité des jeunes soit préservée.

A la Bergerie, bâtiment isolé, 2 adultes au moins doivent être présents jour et nuit. La porte des chambres de jeunes doit rester entrouverte la nuit, pour que les adultes puissent s'assurer qu'aucune dérive entre jeunes n'intervient.

Après la lecture de cette charte, je veux garantir la protection des jeunes qui me sont confiés et qui séjournent au Centre spirituel.

Je sous-signé(e) m'engage à respecter ces points de vigilance et à les faire respecter.

Date :

Signature :